

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET USAGERS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES
DE L'UNIVERSITE DE GUYANE :**

**IUT – INSPE – UFR EN SCIENCES MEDICALES ET DE LA SANTE DE L'UNIVERSITE DE GUYANE
SCRUTIN DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

**ELECTIONS DE MINEA – UR COVAPAM
SCRUTIN DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

Composante :

.....

Collège :

Nombre de siège(s) :

La liste doit obligatoirement être accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles en original des candidats y figurant.

Ne peuvent être candidates que les personnes qui sont préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Nom de la liste :

Liste présentée par une organisation syndicale

Nom de l'organisation :

Délégué(e) de la liste :

Nom / Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Les candidats sont présentés dans l'ordre préférentiel et en respectant l'alternance femme/homme :

	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

A, le.....

Signature originale du délégué de liste :

Le présent document est valable pour les scrutins des mardi 26 et mercredi 27 novembre 2024.

POINTS DE VIGILANCE

Le dépôt des candidatures est obligatoire, avec copie d'une pièce d'identité. Pour les étudiants, il doit être accompagné de la copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité. Les candidatures peuvent être transmises :

- par courriel aux adresses suivantes :

Pour l'IUT : electionsIUT2024@univ-guyane.fr

Pour MINEA : electionsMINEA2024@univ-guyane.fr

Pour l'INSPE : electionsINSPE2024@univ-guyane.fr

Pour l'UFR SANTE : electionsSANTE2024@univ-guyane.fr

Pour l'UR COVAPAM : electionsCOVAPAM2024@univ-guyane.fr

- par lettre recommandée avec avis de réception, au campus de Troubiran - direction des affaires juridiques et des instances – bâtiment administratif - 2091 route de Baduel - BP 20792 - 97337 Cayenne cedex
- au bureau de la direction des affaires juridiques et des instances, avec accusé de réception au campus de Troubiran - rez-de-chaussée du bâtiment administratif - 2091 route de Baduel - 97337 Cayenne cedex

Les actes de candidature individuelle et les déclarations de listes de candidats sont transmis, avant le mercredi 13 novembre 2024, à 12 heures au plus tard. Les professions de foi éventuelles devront être déposées dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les listes de candidatures.